

Privilège—M. Rae

Je cède la parole au député du Yukon (M. Nielsen) étant donné qu'il m'a indiqué pouvoir éclairer d'un jour nouveau le débat.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, il y a plusieurs éléments que j'aimerais apporter au débat. Le premier porte sur les pratiques du cabinet. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré aujourd'hui que le gouvernement a l'habitude—je pense rapporter correctement ses propos—depuis la création de la Confédération, de nommer des ministres originaires de certaines régions afin que les habitants des régions plus densément peuplées puissent s'adresser directement aux responsables du gouvernement, indépendamment de la procédure habituelle qui leur permet de s'adresser à leurs députés à la Chambre.

Nous voulons bien qu'il y ait des ministres chargés de diverses régions de notre pays aux fins exprimées par le premier ministre, mais le gouvernement et le premier ministre ont beaucoup trop abusé de cette pratique pour que l'objectif initial énoncé par le premier ministre reste valable.

Quand nous étions au pouvoir, nous avons décidé de désigner des ministres régionaux pour chacune des provinces et chacun des deux territoires du Nord, mais nous ne sommes pas allés plus loin. Comme en fait foi le document déposé aujourd'hui, non seulement cette pratique est maintenue mais elle a maintenant une portée démesurée. Elle s'applique aux deux provinces les plus peuplées et ce sont les deux seules, soit le Québec et l'Ontario; pour le reste, il n'y a pas de ministres régionaux. A la deuxième page du document on peut lire le titre «Responsabilités régionales au Québec» et à la page 4, on détermine les responsabilités régionales en Ontario, mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le document pour constater que ce ne sont pas vraiment des ministres régionaux que l'on a désignés mais des ministres pour chacune des circonscriptions de l'Ontario et des ministres chargés de chacune des circonscriptions du Québec. Cela dépasse de beaucoup la coutume établie depuis longtemps au cabinet, soit la désignation de ministres régionaux.

Si le premier ministre et son gouvernement s'en étaient tenus à la première page du document, ils n'auraient fait que respecter une sorte de tradition, puisque la première page ne traite que des ministres régionaux. Voilà la pratique courante, mais ayant dépassé cette mesure, le gouvernement a sacrifié une coutume déjà ancienne pour établir une politique, une pratique entièrement nouvelle.

Je me suis demandé pourquoi le ministre des Finances (M. MacEachen) s'était montré si bavard jeudi passé quand le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a soulevé la question, mais je comprends mieux maintenant. Ils s'inquiètent. Ils savaient qu'ils n'agissaient pas bien. C'est ce qui nous a valu l'intervention du premier ministre aujourd'hui. Nous ne le voyons jamais participer aux débats à la Chambre. Depuis 12 ou 13 ans, il n'a fait que cinq ou six apparitions. Mais aujourd'hui il avait une raison d'être présent. Le ministre des Finances aurait pu déposer cette lettre. Vraiment, nous nous attendions tous à ce qu'il le fasse après les questions que je lui ai posées hier, mais les libéraux ont considéré que l'affaire était assez importante, étant donné qu'elle leur causait des ennuis, pour que le premier ministre vienne ici aujourd'hui pour le faire lui-même.

M. Knowles: Le solliciteur général a laissé sortir le chat du sac.

M. Nielsen: Quel chat et quel sac! C'est en effet un sac avec ce système de ministres de circonscription.

Une voix: Un sac à parachute.

M. Nielsen: C'est le nom qu'on peut lui donner, le sac à parachute. On a maintenant établi un nouveau système de parachutage dans ces deux provinces.

J'ai bien peur que la présidence ne saisisse pas la deuxième dimension de l'affaire, car elle ne fait pas attention aux dimensions que je veux la persuader de considérer. La présidence a entendu parler de la première, et je devrais peut-être attendre que l'Orateur et le greffier aient terminé leur conversation. Je ne veux pas que mes arguments échappent à la présidence.

M. Lonsdale: Nous n'avons pas manqué grand-chose pour ce qui est du premier. Faites-nous entendre le deuxième.

M. Nielsen: Comme le député n'est pas à sa place, j'ignore le nom de sa circonscription. Il est sans doute en train de s'entretenir avec le ministre de sa circonscription pour tâcher d'obtenir qu'une de ces enveloppes de chèques lui arrive de temps en temps.

Le deuxième argument sur lequel je veux attirer l'attention de la présidence porte sur l'ouverture dans certaines circonscriptions de prétendus «bureaux ministériels» pour lesquels le Conseil du Trésor a approuvé le nombre d'années-personnes, les salaires et les loyers. Cependant, cela semble avoir été fait de façon extrêmement sélective.

Je sais qu'il y en a un à Vancouver. Je crois que le ministre qu'on a autorisé à ouvrir ce prétendu «bureau ministériel» est à l'autre endroit. Il n'a pas d'autres responsabilités de ministre que celles de leader du gouvernement au Sénat. J'invite le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à examiner les lignes directrices de son ministère relatives à l'établissement de bureaux ministériels afin de déterminer si l'existence de ce bureau et son entretien aux frais du contribuable y sont conformes. Je pense que non, car ce ministre-là n'a pas d'attributions ministérielles et, étant le leader du gouvernement à l'autre endroit, il ne peut manifestement pas être considéré comme un ministère à part entière.

Je n'entends pas ce que dit le député d'en face. S'il veut m'interrompre, qu'il se lève et s'exprime à haute voix.

Les dépenses relatives aux bureaux ministériels doivent être conformes aux directives du Conseil du Trésor. Cette question est en rapport direct avec le problème soulevé. Il s'agit d'autre part de déterminer s'il est nécessaire de dépenser l'argent du contribuable pour créer ces bureaux.

Il y a un bureau semblable à Edmonton. A-t-il été créé pour que le ministre de l'autre endroit responsable du développement économique dans le pays puisse assumer ses responsabilités ministérielles dans cette province? Si c'est la raison invoquée pour créer ce bureau et justifier cette dépense de l'argent du contribuable, pourquoi n'y en a-t-il pas un dans toutes les provinces? Ce ne serait que logique, à mon avis, à moins que la logique ne nous pousse à conclure que ce bureau n'est là que pour des raisons politiques, comme c'est le cas pour les nominations de ministres de circonscription dans les provinces d'Ontario et de Québec.